

Tarifs

Evan Trémorin – Professeur de guitare à domicile

- Paiement en espèces, chèques ou PayPal.

Cours individuels

Premier cours à 10€ !

Formule : Année scolaire*

Septembre - Juin

Durée /min	Tarif avant déduction fiscale	Tarif après déduction fiscale
30	20€	10€
45	25€	12,5€
1h	30€	15€
* Facturation au mois		

Formule : 10 Cours*

Durée /min	Tarif avant déduction fiscale	Tarif après déduction fiscale
30	225€	112,5€
45	270€	135€
1h	315€	157,5€
* Facturation au premier cours		

Formule : À la carte*

Durée /min	Tarif avant déduction fiscale	Tarif après déduction fiscale
30	25€	12,5€
45	30€	15€
1h	35€	17,5€
* Facturation à la fin du cours		

Cours Collectifs

2 élèves

Formule : Année scolaire*

Septembre - Juin

Durée /min	Tarifs pour deux élèves par cours
30	30€
45	40€
1h	50€
*Facturation au mois	

Formule : 10 Cours*

Durée /min	Tarifs pour deux élèves par cours
30	315€
45	360€
1h	405€
*Facturation au premier cours	

Formule : À la carte*

Durée /min	Tarifs pour deux élèves par cours
30	35€
45	40€
1h	45€
*Facturation à la fin du cours	

Cours par webcam

Skype

Durée /min	Individuels par webcam
30	15€
45	20€
1h	25€
* Facturation au début du cours	

**Qu'est-ce que la déduction fiscale ?

En tant que professeur auto-entrepreneur et détenteur de l'agrément "Services à la personne", je fais bénéficier aux élèves imposables une déduction ou un crédit d'impôts de 50% selon le nombre de cours qu'ils ont eu sur simple présentation d'une facture.

Toutefois il y a quelques cas dans lesquels cette déduction fiscale ne s'applique pas :

- Si vous n'êtes pas imposable;
- Les cours se déroulent exclusivement au domicile de l'élève;
- Uniquement sur les cours individuels.

Exemple :

1. Un cours à la carte de 45 minutes vous coûte 30€ TTC dont le montant est à régler au professeur à la fin du cours en espèces, chèque ou sur le site PayPal (présent sur le site internet : <https://evan-tremorin.jimdo.com>).
2. Le professeur agréementé vous adressera donc une facture à votre nom signée des deux parties d'un montant de 30€ TTC
3. Il vous restera à adresser une copie de cette facture à votre service des impôts et de remplir la case DF dans la section 7 "emploi d'un salarié à domicile". Ces derniers vous accorderont alors une déduction fiscale de 50% soit 15€.
4. Le coût réel de votre cours s'élèvera donc au final à 15€ TTC

Pour plus d'informations à ce sujet, voici deux lien officiels et complets :

<http://blog.allegromusique.fr/comment-marche-la-reduction-dimpot>

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/2411-soutien-scolaire-reduction-d-impot>